Réflexions sur le processus de transformation des institutions

Document cadre sur la position d'INSOS

Depuis la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en 2014, les prestataires de services pour personnes en situation de handicap s'appuient sur leur expertise pour adapter proactivement leurs prestations aux objectifs de la CDPH. En 2019, la branche a adopté un «Plan d'action CDPH» prévoyant des mesures concrètes pour concrétiser ces objectifs dans les domaines relevant de son champ d'action. La branche poursuit un processus de transformation, passant d'une approche centrée sur l'offre à un accompagnement participatif et adapté aux besoins. L'objectif est de permettre une participation pleine et effective à la société et une vie autodéterminée pour les personnes concernées. Dans ce contexte, INSOS a réfléchi au rôle futur des prestataires dans les domaines de l'intégration et de l'inclusion professionnelle ainsi que du logement.

Notre position concernant l'avenir et le processus de transformation des institutions

Nous sommes convaincu·es: les institutions en tant que prestataires de services pour personnes en situation de handicap restent indispensables…

… parce qu'ils encouragent la perméabilité des offres en renforçant activement les synergies entre les différents prestataires et en entretenant des relations étroites avec un large réseau de parties prenantes;

… parce qu'ils favorisent et coordonnent la collaboration, mettant ainsi en relation les personnes directement concernées, les proches, les spécialistes et les organisations compétentes, ainsi que les autres prestataires impliqués;

… parce qu'ils proposent des services professionnels centrés sur la personne, en adoptant une approche axée sur les ressources et non sur les déficits;

… parce qu'ils répondent aux besoins actuels grâce à la diversité de leurs offres, à leurs compétences interdisciplinaires et à leur expertise. Leur capacité à intervenir 24 heures sur 24 permet de prévenir les crises, évitant ainsi des hospitalisations.

Nous sommes de cet avis: les institutions en tant que prestataires doivent évoluer sous d'autres formes. C'est pourquoi…

… ils développent continuellement leurs services, en concertation avec les personnes en situation de handicap et leur environnement social, sur la base des principes de la CDPH;

… ils adaptent leurs modèles et concepts aux connaissances actuelles issues de la pratique, de l'expertise professionnelle et des recherches scientifiques;

… ils coopèrent avec les différents acteurs et intègrent les approches innovantes, les bonnes pratiques et les modèles cantonaux variés pour proposer des solutions adaptées.

Nous défendons la position suivante: les institutions en tant que prestataires de services pour personnes en situation de handicap ne sont pas nécessaires…

… pour les personnes qui ne souhaitent pas ces services, ou qui n'ont pas besoin de ces services ou dont les besoins en accompagnement peuvent être couverts par d'autres services.

… si les institutions se concentrent principalement sur leur propre maintien et ne s'ouvrent pas aux changements;

… si elles s'accrochent à des structures rigides et adoptent une attitude condescendante.

Décembre 2024

INSOS

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne
T +41 31 385 33 00
info@insos.ch, www.insos.ch

Association de branche de
ARTISET
Fédération des prestataires de services pour personnes ayant besoin de soutien